



ZONE DE POLICE DES TRIEUX AVIS A LA POPULATION

Faisant suite aux mesures prises par le gouvernement fédéral afin d'endiguer la propagation du coronavirus, la zone de police des TRIEUX a été amenée à prendre diverses mesures pour garantir d'une part la sécurité du citoyen et d'autre part protéger la santé de ses membres du personnel.

A partir du **mardi 17/03/20**, la prise de plainte ne pourra se faire que pour des faits graves ou des motifs impérieux via une prise de rendez-vous.

Ces faits sont :

- Tous les faits touchant à l'intégrité physique des personnes
- Les faits judiciaires graves nécessitant des devoirs policiers urgents
- Les autres faits feront l'objet d'une analyse au cas par cas

Numéros d'appels :

- 071/549940 (FONTAINE-L'EVEQUE)
- 071/468220 (COURCELLES).

La présence policière sera renforcée sur tout le territoire de la Zone.

Pour toute intervention urgente : contacter le 101

!!! Merci de ne pas encombrer ce numéro pour des appels administratifs ou non urgents.

Afin de limiter l'exposition des membres des services de police, nous vous demandons si vous présentez les symptômes de bien vouloir le leur signaler.

La zone de police met tout en œuvre afin d'assurer votre sécurité 24h/24 et que cette période particulière se déroule dans les meilleures conditions.